



LA GOUVERNANCE

Les commissions

Les commissions sont des groupes de travail thématiques constitués d'élus, qui préparent les dossiers avant qu'ils fassent l'objet d'une délibération.

Publié le 22 février 2021

Dernière modification le 09 décembre 2025

Composition

Les commissions sont ouvertes aux élus du conseil communautaire mais aussi à tout conseiller municipal du territoire, même s'il n'est pas conseiller communautaire.

Rôle et fonctionnement

Il existe 11 commissions, qui correspondent à une ou des compétences de Grand Lac :

- commission agriculture et résilience
- commission du personnel
- commission économie et numérique
- commission finances
- commission GEMAPI
- commission habitat - politique de la ville
- commission mobilités et intermodalités
- commission tourisme - équipements sportifs
- commission transition écologique
- commission urbanisme et foncier
- commission valorisation des déchets - économie circulaire

Parallèlement, 3 conseils, également liés aux compétences de la Communauté d'agglomération, se réunissent régulièrement :

- conseil exploitation assainissement
- conseil exploitation eau potable
- conseil exploitation ports

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/les-commissions?>



ALLER PLUS LOIN

 **SUR LE SITE**

- › **Les élus**
- › **Le bureau**
- › **Le conseil communautaire**



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.